

JUSTICE

Composition pénale

Une
nouvelle
machine
à baffes
pour
les pauvres

Circulaire
sur la loi
présomption
d'innocence

**Une garde des Sceaux,
législateur ?**

Mineurs

**Le syndrome
de l'enfermement**

A propos de l'arrêt
« Perruche »

**Naître ou ne pas naître
... handicapé ?**

Droit
de la consommation

**L'emprunteur
pris
dans les taux variables**

Israël/Palestine
**Incontournable
résolution 242**

Tunisie
Une justice sous influence

Abonnement un an - 5 numéros

34 € (voie normale)

40 € (étranger)

Chèques ou virement à l'ordre de :

JUSTICE, Syndicat de la magistrature

BP 155 - 75523 Paris CEDEX 11

Sommaire

- *Edito : sécurité ou justice, l'Etat de droit en question* 1
- *Un nouvelle machine à baffes pour les pauvres* 3

Une nouvelle procédure, la composition pénale, qui concerne plusieurs catégories d'affaires pénales donne pratiquement tous pouvoirs au parquet. Elle repose sur l'aveu de l'auteur supposé des fait et permet d'obtenir des peines sans jugement et sans que les droits des personnes mises en cause ne soient garantis...

- *Circulaire loi présomption d'innocence : Une garde des Sceaux législateur ?* 7

Les violentes critiques qu'avaient émises les policiers contre la loi présomption d'innocence, ont trouvé un écho chez la garde des Sceaux. C'est ce que montre la rédaction d'une circulaire adressée le 10 janvier 2002 à tous les parquets, dont un certain nombre de dispositions apparaissent comme contraires à la loi.

- *Mineurs : le syndrome de l'enfermement* 9

Face à une supposée aggravation de la délinquance des mineurs, éloignement et enfermement seraient donc les remèdes à nos maux. Ce choix, partagé de Madelin à Jospin - pensée unique oblige - montre la capacité de nos technocrates à (re)construire des « solutions » qui ont échoué dans le passé...

- *A propos de l'arrêt « Perruche » : Naître ou ne pas naître handicapé* 12

La controverse née de l'arrêt Perruche a fini par se transporter au Parlement où, par votes successifs, les parlementaires ont fini par adopter une position qui ne satisfait ni le droit ni le simple bon sens... mais qui comble les médecins. La question de fond : la vie peut-elle constituer un préjudice indemnisable ?



Directeur de la publication :

Evelyne Sire-Marin

Rédacteur en chef :

Pierre Jacquin

Comité de rédaction :

Eric Alt, Jean-Claude Bouvier,
Anne Crenier, Albert Lévy,
Sonia Lumbruso, Alain Vogelweith

Dessins :

Jean-Claude Bouvier

Rédaction :

BP 155 - 75523 Paris Cedex 11

Tél. : 01 48 05 47 88

Fax : 01 47 00 16 05

E-mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

syndicat-magistrature.org

N° Commission paritaire : 1567 D 73

Diffusé par : Diffusion populaire

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél. : 01 40 24 21 31

Impression : ISI

68-70, rue des Pyrénées

75020 Paris

■ **Droit de la consommation :**

L'emprunteur pris dans les taux variables. 15

Le droit de la consommation est censé protéger la partie faible, autrement dit le consommateur. Ce n'est pas ce qui se passe en France en matière de fixation et de reconduction des taux d'intérêts liés à un contrat, où les banques, s'appuyant sur la loi et la jurisprudence font, in fine, ce qu'elles veulent. Le tout, au mépris des dispositions du droit communautaire.

■ **Crocs/niques d'amers** 17

Le parquet de Lyon en état de nécessité 17

Le parquet de Lyon, courroie de transmission de la police 18

Tournante au commissariat d'Albi :

Du bon usage de l'ordre public 19

Gap, un parquet très « classe » 20

Loi sécurité quotidienne : Marie-Madeleine, de la Place Vendôme 21



■ **Israël/Palestine : l'incontournable**
résolution 242. 22

■ **Tunisie : une justice sous influence** 24

■ **Motions du XXXV^e Congrès du SM** 26

■ **Repères** 28

■ **En bref** 30

■ **Notes de lecture** 32